

Covid-19 : extension des horaires et jours d'ouverture du service de garde à partir du 28 mars

À compter du samedi 28 mars, la Ville de Limoges adapte à nouveau le service de garde d'enfants pour que les personnels*, qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire, puissent poursuivre leur activité professionnelle.

La Ville a décidé que ce service de garde serait exceptionnellement gratuit.

> Une amplitude horaire élargie

Le service de garde sera ouvert **de 6h30 à 21h**.

> Un accueil le week-end

Le service de garde sera ouvert **7 jours sur 7**.

Le week-end, 1 crèche et 4 écoles accueilleront vos enfants :

- la crèche Joliot-Curie (27 rue Joliot Curie) pour les 0-3 ans
- les écoles maternelles et élémentaires Jules-Ferry (15 et 18, rue du Puy Las Rodas) et Léon-Berland (3 et 5 place du 63^{ème} RI) pour les 3 -12 ans

> En semaine, le service de garde reste ouvert sur les 2 crèches et 10 écoles habituelles

Les enfants de ces personnels de santé prioritaires seront accueillis par groupe de 6 maximum en évitant tout regroupement dans la journée.

Des agents d'animation et d'encadrement seront positionnés sur chaque site en complément des enseignants présents sur les sites scolaires.

Les parents concernés qui requièrent un mode de garde afin d'assurer leurs missions pourront appeler les numéros de téléphone suivants afin de constituer un dossier et d'avertir la mairie d'éventuelles contre-indications alimentaires ou de PAI. : **05 55 45 64 18 - 05 55 45 61 28 - 05 55 45 64 58 - 05 55 45 97 06** (pour les enfants de moins de 3 ans).

> Service de garderie pour les 0-3 ans

Les crèches identifiées pour l'accueil d'enfants des personnels prioritaires sont les crèches du Sablard (19 rue de Feytiat - 7h/18h45) et de Joliot-Curie (27 rue Frédéric et Irène Joliot-Curie - 7h30/18h30).

Les enfants seront accueillis dans des groupes de 8 à 10 enfants, offrant une capacité globale de 60 enfants.

Les parents sont invités à prendre contact avec les établissements concernés pour faire part des besoins de garde : **05 55 06 09 04** pour la crèche du Sablard - **05 55 05 02 78** pour la crèche Joliot-Curie.

***Ce service de garde s'adresse aux catégories des professionnels suivantes (un seul des**

parents peut exercer la profession pour bénéficiaire du dispositif) :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise
- Les personnels de sécurité et de secours

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.